
Étude des crédits

2017-2018

Renseignements généraux

Document préparé par



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Pour

**Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec**

Avril 2017

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais : **1 888 528-7741** cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Page
G-1. Liste des voyages hors Québec.....	1
G-2. Liste des voyages faits en avion ou en hélicoptère	2
G-3. Liste des dépenses en publicité.....	3
G-4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements	4
G-5. La liste des dépenses en formation de communication.....	5
G-6. La liste des dépenses en formation de communication (autre)	6
G-7. Liste de tous les contrats octroyés.....	7
G-8. Liste de tous les contrats octroyés qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés.....	9
G-9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics.....	10
G-10. Liste de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel	11
G-11. Nombre de consultants externes intégrés.....	12
G-12. Projet de développement informatique	13
G-13. Dépenses de photocopie, mobilier de bureau, ameublement, frais de transport, frais d'hébergement, frais de repas, frais d'alcool et de fêtes, de participation à des congrès, perfectionnement ou ressourcement	14
G-14. Dépenses reliées à la téléphonie	15
G-15. Ressources humaines	
a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et plus	16
b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles de 35 ans et moins	17
c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel	18
d) le nombre et la ventilation du nombre de congés de maladie en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	19
e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires	20
f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.....	21
g) le nombre et la ventilation du nombre de jours de vacances en réserve pour le personnel et leur valeur estimée	22
h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.....	23
i) le nombre de personnes qui reçoivent une rémunération autre.....	24
j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail	25
k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir	26
l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie	27
m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail	28
n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.	29
o) le nombre d'employés permanents et temporaires.....	30
p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ	31
q) le nombre de postes abolis	32
r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.....	33

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Page
G-16. a) le nombre de départs à la retraite	34
b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.....	35
c) le nombre de départs à la retraite prévus.....	36
d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats	37
G-17. Liste des baux pour les espaces occupés.....	38
G-18. Coût de déménagement, rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés.....	39
G-19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres ..	40
G-20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme.....	41
G-21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi	42
G-22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi	43
G-23. Nombre d'occasionnels mis à pied	44
G-24. Nombre de postes abolis par bureau régional	45
G-25. Liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux	46
G-26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres	47
G-27. Liste de tous les abonnements	48
G-28. Les sommes déboursées pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé	49
G-29. Site Internet de l'organisme	50
G-30. Nominations de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs	51
G-31. Visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec.....	52
G-32. Demandes d'accès à l'information à l'organisme	53
G-33. Activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres	54
G-34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère	55
G-35. La liste des ententes et leur nature avec le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes	56
G-36. Détail des crédits périmés et reportés.....	57
G-37. Liste des revenus autonomes.	58
G-38. Plan de réduction des dépenses de fonctionnement.....	59
G-39. Sommes reçues en provenance du gouvernement fédéral	60
G-40. Primes au rendement et bonis.	61
G-41. Primes de départ	62
G-42. Augmentations de salaire	63
G-43. Cadres ou dirigeants à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée	64
G-44. Cadres ou dirigeants ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels	65
G-45. Liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.	66
G-46. Entente de confidentialité pour la préparation de projets de loi	67
G-47. Coûts de reconduction des programmes existants	68
G-48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt	69

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Page
G-49. Nouvelles initiatives ou majoration à un programme existant.....	70
G-50. Nombre d'ETC affectés au Plan Nord.....	71
G-51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord.....	72
G-52. Nombre d'ETC affectés à la Stratégie maritime	73
G-53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime	74
G-54. Aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.	75
G-55. Aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.	76
G-56. Aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.	77
G-57. Somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.	78
G-58. Contrats octroyés qui ont fait l'objet de coûts additionnels.....	79
G-59. Dépenses en informatique.....	80
G-60. a) Masse salariale.....	81
b) Indemnités de retraite	81
G-61. Taux d'absentéisme.	82
G-62. Actions entreprises à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014.....	83
G-63. Actions réalisées et/ou amorcées en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.	84
G-64. Études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe	85
G-65. Paiement de cotisation à une association.....	86

G-1. Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2016-2017 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour;
 - b) la copie des programmes et rapports de mission;
 - c) les personnes rencontrées;
 - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
 - e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
 - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
 - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
 - les détails de ces ententes;
 - les résultats obtenus à ce jour;
 - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.
 - i) la description de la nature du voyage incluant, le cas échéant, le nom du ou des événements concernés.
-

Toronto (Canada) – 10 au 12 mai 2016 – Congrès « The International Association of Privacy Professionals » sur la protection des renseignements personnels – Assia Meloua-Benzaba, analyste – 2 100 \$.

Paris (France) – 29 mai au 2 juin 2016 – Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie sur la protection des renseignements personnels – Jean Chartier, président – 2 170 \$.

Toronto (Canada) – 14 au 15 juin 2016 – Conférence « AccessPrivacy » sur la Loi sur le privé – Philippe Lasnier, avocat – 550 \$.

Strasbourg (France) – 15 au 19 juin 2016 – Conférence internationale sur la Nouvelle convention 108 : Protection des données personnelles dans l'espace européen – Jean Chartier, président – 1 133 \$. Les frais d'hébergement ont fait l'objet d'un remboursement d'un montant de 570 \$.

Ouagadougou (Burkina Faso) – 20 au 25 septembre 2016 – Conférence et assemblée de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles – Jean Chartier, président – 3 061 \$.

Marrakech (Maroc) – 15 au 21 octobre 2016 – 38^e Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée – Cynthia Chassigneux, commissaire – 3 026 \$.

Toronto (Canada) – 2 au 4 novembre 2016 – Conférence Fédérale/Provinciale/Territoriale des commissaires à l'information et à la vie privée – Jean Chartier, président et Diane Poitras, vice-présidente – 3 094 \$.

Toronto (Canada) – 13 au 15 novembre 2016 - Conférence Fédérale/Provinciale/Territoriale sur l'information sur la santé numérique – Louise Ringuette, analyste – 220 \$. Ces frais de déplacement de 220 \$ ont fait l'objet d'un remboursement par l'organisateur de la Conférence.

Ottawa (Canada) – 6 au 7 décembre 2016 – Conférence de presse du Commissaire à la protection de la vie privée sur les modifications à la Loi sur la sécurité nationale – Jean Chartier, président – 793 \$.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 18).

G-2. Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2016-2017 :

- a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
 - b) les coûts ventilés ;
 - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste: frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.
 - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.
-

Aucun voyage.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 17).

G-3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :

- a) la ventilation des sommes dépensées pour 2016-2017, et les prévisions pour 2017-2018;
 - b) les noms des firmes de publicité retenues;
 - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
 - e) le but visé par chaque dépense;
 - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
 - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.
-

2016-2017 : Aucune somme dépensée.

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 24).

G-4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
 - e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
 - f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.
-

2016-2017 : CNW Telbec (transmission de communiqués de presse) 279,65 \$.

Événement de presse sur le dépôt du Rapport quinquennal 2016 de la Commission à l'Assemblée nationale.

G-5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018, ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie;

Organisée par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
 - e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
 - f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
 - g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
 - h) le but visé par chaque dépense;
 - i) nombre total et liste des formations ventilée par catégorie.
-

Aucune dépense.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

G-6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du Conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018;
 - b) le but visé par chaque dépense;
 - c) la nature de la formation;
 - d) les personnes concernées.
-

Aucune dépense.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphes 22 et 23).

G-7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, excluant le cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

par le ou les cabinets ministériels en 2016-2017, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

FIRME	DÉTAILS
9 ^e BIT [2015] INC. (contrat de gré à gré)	Licence Symantec Agent Montant dépensé : 718 \$
ACADÉMIE DU SAVOIR (contrat de gré à gré)	Cours d'anglais Montant dépensé : 3 510 \$
BELL CANADA (contrat de gré à gré)	Publications dans les pages bleues et travaux techniques en lien avec le système téléphonique de la Commission Montant dépensé : 4 359 \$
COMMUNICATION DEMO INC. (contrat par appel d'offres public par le CSPQ)	Frais de production de la revue de presse écrite (quotidiens, hebdomadaires et périodiques) Montant dépensé : 7 416 \$
COMPUGEN (contrat par appel d'offres sur invitation)	Frais de maintenance du logiciel « Veeam Backup & Replication » Montant dépensé : 1 299 \$
GROUPE PRO-SANTÉ (contrat de gré à gré)	Consultations en lien avec le programme d'aide aux employés Montant dépensé : 3 278 \$
HYPERTEC SYSTÈMES INC. (contrat par appel d'offres public par le CSPQ)	Acquisition d'équipements informatiques Montant dépensé : 5 810 \$
NURUN INC. (contrat de gré à gré)	Services professionnels en lien avec l'entretien du système de mission de la Commission Montant dépensé : 4 777 \$
PAQUETTE & ASSOCIÉS, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L. (contrat de gré à gré)	Frais de signification Montant dépensé : 450 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2017-2018

FIRME	DÉTAILS
PLANIDESIGN INC. (contrat de gré à gré)	Plan d'aménagement de l'espace de réception des visiteurs du bureau de Québec à la suite d'un déménagement Montant dépensé : 1 169 \$
RÉVOLUTION WEB MÉDIA (contrat de gré à gré)	Mise à jour du site Web Montant dépensé : 303 \$
TEKNION ROY & BRETON (appel d'offres par invitation)	Fourniture de panneaux acoustiques afin d'aménager trois postes de travail Montant dépensé : 4 775 \$
TELUS QUÉBEC (contrat de gré à gré)	Hébergement du site Web Montant dépensé : 329 \$
UBIQUUS CANADA INC. (contrat de gré à gré)	Traduction de documents Montant dépensé : 8 984 \$
VICTRIX (contrats de gré à gré)	Frais d'entretien, amélioration des infrastructures technologiques et support technique Montant dépensé : 3 275 \$
VIDÉOTRON S.E.N.C. (contrat de gré à gré)	Services Internet Montant dépensé : 2 702 \$
XÉROX CANADA LTÉE (contrat par appel d'offres public par le CSPQ)	Location de photocopieurs et frais d'impressions et photocopies Montant dépensé : 4 567 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et ces informations sont aussi disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-8. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par le sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par le biais de son site Internet ou autre moyen de communication.

- a) le nombre d'autorisations;
 - b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
 - c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
 - d) le montant accordé;
 - e) les motifs de la demande;
 - f) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.
-

Aucun coût additionnel.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-9. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) la liste des soumissions et le montant de chacune;
 - b) la grille d'évaluation des soumissions;
 - c) la justification du choix du soumissionnaire retenu;
 - d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
 - e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.
-

La Commission n'a fait aucun appel d'offres public en 2016-2017.

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2016-2017, en indiquant, pour chaque contrat :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
 - b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
 - c) le coût;
 - d) l'échéancier;
 - e) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017 :

- a) Liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement;
 - b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégories (incluant la masse salariale);
 - c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
 - d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
 - e) une description de son mandat;
 - f) la date de début de son contrat;
 - g) la date prévue de fin de son contrat;
 - h) sa rémunération annuelle.
-

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/> ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.

G-12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet;
- b) la nature du projet;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
 - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) Nombre et liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI pour les 10 dernières années.

Aucun projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques n'a été initié ou poursuivi en 2016-2017.

G-13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
- b) le mobilier de bureau;
- c) l'ameublement;
- d) la décoration et l'embellissement;
- e) le distributeur d'eau de source;
- f) le remboursement des frais de transport;
- g) le remboursement des frais d'hébergement;
- h) le remboursement des frais de repas;
- i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
- j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
 - i. au Québec;
 - ii. à l'extérieur du Québec.

	2016-2017
a) la photocopie.....	4 567 \$
b) le mobilier de bureau.....	4 682 \$
c) l'ameublement (inclus dans le montant précédent)	
d) la décoration et l'embellissement.....	1 169 \$
e) le distributeur d'eau de source.....	0 \$
f) le remboursement des frais de transport	
- à l'employé.....	6 183 \$
- aux entreprises de transport.....	13 273 \$
g) le remboursement des frais d'hébergement	
- à l'employé.....	243 \$
- aux entreprises de services d'hébergement	13 808 \$
h) le remboursement des frais de repas	8 719 \$
i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes.....	75 \$
j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement	
i. au Québec.....	11 291 \$
ii. à l'extérieur du Québec.....	2 758 \$

G-14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2016-2017 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
 - b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
 - c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
 - d) les coûts d'acquisition des appareils;
 - e) le coût d'utilisation des appareils;
 - f) le coût des contrats téléphoniques;
 - g) les noms des fournisseurs;
 - h) le nombre de minutes utilisées;
 - i) les ordinateurs portables;
 - j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
 - k) le coût des frais d'itinérance;
 - l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.
-

a) Cellulaires	4
Blackberry	2
Iphone	6
Autre téléphone intelligent	0
b) Nombre de tablette électronique	0
c) Téléavertisseur	0
d) Coût d'acquisition	625 \$
e) Coût d'utilisation	286 \$
f) Coût des contrats	2 931 \$
g) Fournisseur	Rogers
h) Nombre de minutes utilisées	22 664 min.
i) Ordinateurs portables	0 \$
j) Nombre de portables utilisés	10
k) Frais d'itinérance	0 \$
l) Coûts de résiliation	410 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 25).

G-15. a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et plus.

Au 31 mars 2017								
35 ANS ET PLUS					PERSONNES			COMMUNAUTÉS
	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	%	HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	CULTURELLES
Aucune Catégorie	2	2	4	10,3%				
Cadres	3	0	3	7,7%				
Professionnels	4	16	20	51,3%				
Fonctionnaires	3	9	12	30,8%				2
Sous-total :	12	27	39	100,0%				
	30,8%	69,2%	100,0%					

G-15. b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.); 35 ans et moins.

Au 31 mars 2017								
MOINS DE 35 ANS					PERSONNES			COMMUNAUTÉS
	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	%	HANDICAPÉES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	CULTURELLES
Aucune Catégorie	0	0	0	0,0%				
Cadres	0	0	0	0,0%				
Professionnels	1	6	7	77,8%				1
Fonctionnaires	1	1	2	22,2%				
Sous-total :	2	7	9	100,0%				
	22,2%	77,8%	100,0%					

G-15. c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel.

2016-2017 (au 17 mars 2017)	
Catégorie	Nombre de jours
AUCUNE CATÉGORIE	4,0
CADRES	10,5
PROFESSIONNELS	144,5
FONCTIONNAIRES	169,0
TOTAL	328,0

G-15. d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

	Réserve de maladies au 17 mars 2017 (personnel assujetti à la LFP)				
	Moins de 10 jours	Entre 10-50 jours	Entre 50 et 100 jours	100 jours et plus	Total
Aucune Catégorie	3	0	1		4
Cadres	0	1	2	0	3
Professionnels	14	10	3	3	30
Fonctionnaires	10	5	2	1	18
Total	27	16	8	4	55
%	49,1%	29,1%	14,5%	7,3%	100,0%
	Valeur estimée				
Aucune catégorie	80 270,40 \$				
Cadres	104 619,69 \$				
Professionnels	261 689,05 \$				
Fonctionnaires	89 554,50 \$				
Total	536 133,64 \$				

- G-15. e)** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.

2016-2017 (au 17 mars 2017)							
	<u>NOMBRE HEURES EFFECTUÉES</u>		<u>NOMBRE D'HEURES PAYÉES</u>	<u>MONTANT (\$)</u>		<u>NOMBRE D'HEURES COMPENSÉES</u>	<u>MONTANT (\$)</u>
TOTAL :	309,02		193,86	7 581,47 \$		115,16	4 933,83 \$
	COUT MOYEN PAR EMPLOYÉ, SELON LA CLASSE DE TRAVAIL						
AUCUNE CATÉGORIE	- \$						
CADRES	- \$						
PROFESSIONNELS	95,82 \$						
FONCTIONNAIRES	114,40 \$						

G-15. f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel.

2016-2017 (au 17 mars 2017)							
	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT
AUCUNE CATÉGORIE	7,0	2,0	5,0	25,5	43,0	2,0	9,0
CADRES	6,0			11,0	37,0	1,0	
PROFESSIONNELS	51,0	57,5	56,0	91,5	160,0	41,0	20,0
FONCTIONNAIRES	17,0	17,0	17,5	62,5	109,0	24,0	5,0
TOTAL :	81,0	76,5	78,5	190,5	349,0	68,0	34,0
	NOV	DÉC	JANV	FÉV	MARS		TOTAL
AUCUNE CATÉGORIE	3,5	4,0	1,0	2,0	14,0		118,0
CADRES		4,0	1,0		1,5		61,5
PROFESSIONNELS	13,0	36,5	25,5	9,5	5,0		566,5
FONCTIONNAIRES	1,0	29,0	35,0	2,5	4,5		324,0
							0,0
TOTAL :	17,5	73,5	62,5	14,0	25,0		1 070,0

G-15. g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi.

2016-2017 (au 17 mars 2017)				
Moins de 10 jours	Entre 10-50 jours	Entre 50 et 100 jours	100 jours et plus	Total
37	17	1	0	55
	Valeur estimée			
		144 266,01 \$		

G-15. h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- G-15. i)** Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation): le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers.
-

En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1 de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

G-15. j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions).

	Répartition des effectifs (au 31 mars 2017)			
	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	1	3	4	8,3%
Cadres	3	0	3	6,3%
Professionnels	20	7	27	56,3%
Fonctionnaires	12	2	14	29,2%
Total	36	12	48	100,0%
	75,0%	25,0%	100,0%	
	Répartition des effectifs (au 31 mars 2016)			
	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	2	4	8,7%
Cadres	3	0	3	6,5%
Professionnels	17	9	26	56,5%
Fonctionnaires	11	2	13	28,3%
Total	33	13	46	100,0%
	71,7%	28,3%	100,0%	
	Répartition des effectifs (au 31 mars 2015)			
	Québec	Montréal	Total	%
Aucune catégorie	2	2	4	8,7%
Cadres	2	0	2	4,3%
Professionnels	19	5	24	52,2%
Fonctionnaires	12	4	16	34,8%
Total	35	11	46	100,0%
	76,1%	23,9%	100,0%	

G-15. k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir.

	Prime expert (10%)	Prime émérite (15%)	Total
2017-03-31	1	0	1
2016-03-31	1	0	1
2015-03-31	2	0	2

G-15. I) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie.

	Nombre d'employés (heures majorées)
Au 31 mars 2017	1
Au 31 mars 2016	2
Au 31 mars 2015	2

G-15. m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions).

		31-03-2015	31-03-2016	31-03-2017
Québec	Aucune catégorie	3	3	2
	Cadres	3	3	3
	Professionnels	22	19	20
	Fonctionnaires	16	13	14
	Sous-total	44	38	39
Montréal	Aucune catégorie	4	4	5
	Cadres	0	0	0
	Professionnels	10	11	10
	Fonctionnaires	5	6	6
	Sous-total	19	21	21
	TOTAL	63	59	60

Pour l'année 2014-2015, le nombre de poste est celui publié au Livre des crédits. Pour 2015-2016 et 2016-2017 le nombre de poste indiqué constitue une adaptation des méthodes de calcul et de contrôle des effectifs appliquées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

G-15. n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-15. o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-15. p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-15. q) Pour chaque direction du ministère et direction d'organisme relevant du ministère, le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi, pour 2016-2017 et les cinq années précédentes;

La Commission d'accès à l'information n'a aboli aucun poste en 2016-2017.

G-15. r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs, par année, depuis l'instauration de la loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-16. a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite en 2015-2016 et en 2016-2017, incluant le total et la ventilation des indemnités versées.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes pour l'année 2016-2017 seulement.

G-16. b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines.

Un remplacement a été effectué.

G-16. c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2017-2018 et 2018-2019 et les indemnités de retraite qui seront versées.

Nombre de départs à la retraite en 2016-2017 **3**

Aucune indemnité de retraite n'a été versée.

G-16. d) Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

Nombre de retraités engagés..... 2

G-17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2016-2017 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
 - b) la superficie totale pour chaque local loué;
 - c) la superficie totale réellement occupée;
 - d) la superficie inoccupée;
 - e) le coût de location au mètre carré;
 - f) le coût total de ladite location;
 - g) les coûts d'aménagement, de rénovation réalisé depuis le 1^{er} avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
 - h) la durée du bail;
 - i) le propriétaire de l'espace loué;
 - j) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.
-

	Québec	Montréal
Emplacement des locations	525, boulevard René-Lévesque E., bureau 2.36	500, boulevard René-Lévesque O., bureau 18.200
Superficie des locaux	1 092,45 m ²	452,92 m ²
Coût total des locations 2016-2017 494 709 \$	333 888 \$	160 821 \$
Coût d'aménagement dans le nouveau local du bureau de Québec	4 314 \$	
Durée des baux (date de fin du bail)	31 décembre 2020	31 mars 2028
Propriétaire des espaces loués	La Capitale immobilière MFQ inc.	Le Groupe Alfid inc.

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Commission en vertu du *Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels* (art. 4 paragraphe 27).

G-18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2016-2017, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :

- a) la ou les dates des travaux;
 - b) les coûts;
 - c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.
-

4 314 \$ en coût d'aménagement dans le nouveau local du bureau de Québec.

G-19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2016-2017, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
 - b) le titre de la fonction;
 - c) l'adresse du port d'attache;
 - d) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
 - e) la prime de départ versée, le cas échéant;
 - f) le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
 - g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
 - h) la description de tâches;
 - i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2016-2017;
 - j) le nombre total d'employés au cabinet;
 - k) la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017;
 - l) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
 - m) s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-20. Liste des sommes d'argent versées en 2016-2017 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :

- a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
 - b) la circonscription électorale;
 - c) le montant attribué;
 - d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
 - e) la date de l'assignation hors structure;
 - f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.
-

La Commission n'a aucun personnel hors structure.

G-22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
 - b) le salaire;
 - c) le poste actuel, s'il y a lieu;
 - d) la date de la mise en disponibilité;
 - e) les prévisions pour 2017-2018.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2016-2017, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
 - b) prévisions pour 2017-2018;
 - c) par catégorie d'âge.
-

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-24. Pour chaque ministère et organisme, depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2017-2018.

La Commission n'a aboli aucun poste en 2016-2017, et ce, pour tous ses bureaux régionaux.

G-25. Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2017-2018, par mission.

La réponse à cette question se trouve à la question 15j.

G-26. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
 - b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
 - c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
 - d) l'assignation initiale;
 - e) l'assignation actuelle;
 - f) la date de l'assignation hors structure;
 - g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).
-

La Commission ne rémunère aucun membre de son personnel affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres.

G-27. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2016-2017, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service;

Ventiler le montant total par catégories.

Publications (format papier ou électronique)	Nombre	Coût	Fournisseur
Accès à l'information – Loi annotée	10	3 057 \$	Les Éditions Yvon Blais inc.
Accès à l'information et protection des renseignements personnels	4	1 334 \$	Wolters Kluwer Québec Itée
Accès à l'information et protection des renseignements personnels – Santé et services sociaux	1	465 \$	Wolters Kluwer Québec Itée
Alter ego : Charte des droits de la personne	2	228 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Alter ego : Code de procédure civile	2	210 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Annuaire téléphonique judiciaire du Québec	2	120 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Code civil du Québec	2	150 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Code de procédure civile	2	218 \$	Les Éditions Wilson et Lafleur inc.
Contrôle judiciaire de l'action gouvernementale	1	1 226 \$	Wolters Kluwer Québec Itée
Courrier parlementaire	1	1 950 \$	Le Courrier parlementaire, (Publication Mass-Média inc.)
Tribunaux administratifs du Québec	1	281 \$	Les Éditions Yvon Blais inc.

9 239 \$

Sites spécialisés de recherche sur internet	Nombre	Coût	Fournisseur
Azimut – banque de données	3	2 152 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Accès Cit@tion	1	1 961 \$ ¹	Solutions Novaxis inc.
Abonnement - Guide pratique de l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)	4	450 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)
Abonnement - Express	Entre 10 et 24	670 \$	Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

5 233 \$

¹ Montant estimé. La facture pour cet abonnement n'a pas encore été reçue.

G-28. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Aucune somme dépensée.

G-29. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
 - b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
 - c) les coûts de construction du site;
 - d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
 - e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
 - f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites ventilée par section et/ou page du site (nombre de «hits»);
 - g) la fréquence moyenne de mise à jour;
 - h) le responsable du contenu sur le site.
-

a) le nom du site Web :

Site Web de la Commission d'accès à l'information du Québec.

b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site :

Aliaco inc. en janvier 2002.

c) les coûts de construction du site :

19 500 \$.

d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour :

Le coût d'hébergement annuel est de 360 \$. Les travaux d'entretien et de mises à jour ont été faits par des employés de la Commission à l'exception d'une mise à jour effectuée au coût de 303 \$.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement) :

- 1 fois en 2003 (par Mediaprim);
- 1 fois en 2012 (ressources internes et 1 travailleur autonome, spécialisé en conception de site Web). Site désuet et très peu convivial, nécessité de le mettre à jour pour faciliter la recherche d'information. Coût : 4 625 \$.

f) la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (« hits ») :

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

g) la fréquence moyenne de mise à jour :

Ajout de nouvelles environ deux fois par mois.

h) le responsable du contenu sur le site :

Isabelle Gosselin, responsable des communications.

G-30. Nominations, pour 2016-2017, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- a) la liste;
 - b) le nom de la personne;
 - c) les mandats de chacune de ces personnes;
 - d) le détail des contrats octroyés pour chaque mandat;
 - e) le résultat du travail effectué;
 - f) les échéances prévues;
 - g) les sommes impliquées.
-

La réponse à cette question est incluse à la question numéro 7.

G-31. Pour 2016-2017, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous-ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions et en précisant l'objet de la visite pour chacune d'entre elles et en précisant l'objet des rencontres et les personnes ou organismes rencontrés.

Ne s'applique pas à la Commission.

G-32. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2015-2016 et 2016-2017 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
 - b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
 - c) le nombre total de demandes reçues;
 - d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
 - e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
 - f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
 - g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.
-

2016-2017

Demandes d'accès traitées	53
Demandes d'accès acceptées totalement	16
Demandes d'accès acceptées partiellement	5
Demandes d'accès refusées	1
Demandes d'accès référées.....	8
Documents non détenus par la Commission	23
Demandes d'accès traitées dans un délai de 20 jours.....	45
Demandes d'accès traitées dans un délai de 21 à 30 jours.....	5
Demandes d'accès traitées hors délai.....	3

2015-2016

Demandes d'accès traitées	87
Demandes d'accès acceptées totalement	18
Demandes d'accès acceptées partiellement	7
Demandes d'accès refusées	5
Documents non détenus par la Commission	57
Demandes d'accès traitées dans un délai de 20 jours.....	86
Demande d'accès traitée dans un délai de 21 à 30 jours	1

G-33. La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2016-2017 :

- a) le coût (déplacements, etc.);
 - b) le nombre de ressources affectées;
 - c) le nombre de rencontres;
 - d) le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre;
 - e) l'objet;
 - f) les dates.
-

Ne s'applique pas à la Commission.

G-34. Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-35. La liste des ententes et leur nature, signées en 2016-2017 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-36. Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-37. L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2017-2018.

L'information concernant la *Politique de financement des services publics* sera présentée au rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.

G-38. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2016-2017 et les prévisions 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-39. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2016-2017, ainsi que les prévisions pour 2017-2018 et 2018-2019, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucun transfert n'a été obtenu du gouvernement fédéral en 2016-2017.

G-40. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Primes au rendement et bonis versés en 2016-20174 672 \$

G-41. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

Aucune prime de départ n'a été versée en 2016-2017.

G-42. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2016-2017 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-43. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.
-

Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

G-44. Pour 2016-2017, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels? Pour chaque personne :

- a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
 - b) fournir la liste des salaires versés.
-

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et organismes.

G-45. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

Aucun.

G-46. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.

G-47. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2016-2017 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2017-2018. Pour chacun de ces programmes existants en 2016-2017, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2017-2018, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-48. Liste des situations en 2016-2017 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-49. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-50. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés au Plan Nord en 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

Aucun fonctionnaire ou ETC n'a été affecté au Plan Nord en 2016-2017.

G-51. Ventilation du budget du ministère consacré au Plan Nord pour 2016-2017 et prévision pour 2017-2018.

Aucun budget.

G-52. Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

G-53. Ventilation du budget du ministère consacré à la Stratégie maritime pour 2016-2017 et prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Conseil exécutif (Secrétariat à l'implantation de la stratégie maritime) pour tous les ministères et organismes.

G-54. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour tous les ministères et organismes (Fonds vert).

G-55. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds des ressources naturelles.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (Fonds des ressources naturelles) pour tous les ministères et organismes.

G-56. Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds du Plan Nord.

La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord pour tous les ministères et organismes.

G-57. Pour chacune des cinq dernières années, la somme allouée à l'externe pour tout type de service juridique.

La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice pour tous les ministères et les organismes budgétaires en divulguant les informations accessibles au sujet des contrats de services juridiques autorisés par la ministre de la Justice durant l'année financière, en indiquant notamment les honoraires approuvés dans la gestion de ces contrats.

G-58. Portrait global et montant total de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2016-2017 qui ont fait l'objet de coûts additionnels sans être autorisés directement par les sous-ministres ou les dirigeants d'organismes publiques, mais plutôt à la suite d'une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information en faisant la distinction entre les coûts additionnels autorisés par le dirigeant de l'organisme et les coûts additionnels autorisés à la suite d'une délégation de pouvoir.

Fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Indiquer si oui ou non les ministères ou l'organisme rend lui-même publique et disponible cette information par les biais de son site internet ou autre moyen de communication.

Le montant initial et final des contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://seao.ca/>.

G-59. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 ainsi que les prévisions pour 2017-2018 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
 - b) les grands dossiers en cours;
 - c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
 - d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI;
 - e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.
-

- a) La planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) 2016-2017 de la Commission prévoyait une dépense totale de 405 223 \$.
- b) Les informations concernant les grands dossiers en cours sont disponibles au tableau de bord : site Internet – <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca/>
- d) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.
- e) La réponse à cette question se trouve à la question numéro 11.

G-60. a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale.

b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, le montant total en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

a) La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

b) Aucune indemnité.

G-61. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2016-2017, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

G-62. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :

- a) du *Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes* visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
- b) du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
- c) d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
- d) de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des
- e) cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2017-2018.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes.

G-63. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées et/ou amorcées en 2016-2017 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

L'information sera présentée au rapport annuel 2016-2017 des ministères et organismes.

G-64. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2015-2016 et 2016-2017 en indiquant pour chacun :

- a) le sujet;
- b) la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
- c) les coûts reliés à sa réalisation;
- d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.

- G-65.** Pour chaque ministère et organisme public, incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnel en indiquant :
- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations;
 - b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation;
 - c) la liste des employés, cadres, dirigeants, ministres et juges ayant bénéficié de cet avantage.
-

a) Dépense totale : 33 053 \$

b) Liste des associations ordres ou corporations professionnels :

- Association des responsables de gestion des plaintes du gouvernement du Québec (ARGP);
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée;
- Barreau du Québec;
- Comptables professionnels agréés du Québec;
- Association sur l'accès et la protection de l'information;
- Association de la sécurité de l'information du Québec.